



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

DEMANDE DE DÉPLACEMENT DE HUTTE

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE

- x Le formulaire de déplacement de hutte – transfert d'immatriculation
- x L'attestation de démolition – désaffectation de la hutte
- x Si le demandeur n'est pas le propriétaire du fonds sur lequel se trouve actuellement la hutte, l'accord écrit du propriétaire de fonds pour désaffecter et déplacer la hutte
- x L'attestation de propriété du fonds accueillant la hutte ou, si le demandeur n'est pas le propriétaire du fonds, l'accord écrit du propriétaire pour l'utilisation de son fonds
- x Copie du récépissé de déclaration délivré au propriétaire de la hutte objet du déplacement
- x L'accord écrit du propriétaire du plan d'eau si différent du propriétaire du fonds
- x Une carte de situation IGN au 1/25000ème, localisant, le cas échéant, les autres postes fixes pour la chasse de nuit à proximité de l'installation
- x Plan cadastral localisant l'installation et, le cas échéant, les autres postes fixes pour la chasse de nuit à proximité
- x Le cas échéant (se référer au memento pour le déplacement d'un poste fixe de chasse de nuit au gibier d'eau déclaré en application de l'article R.424-17) :
 - Copie du récépissé de déclaration ou arrêté préfectoral d'autorisation au titre de la loi sur l'eau (étang, zone humide et aménagements afférents) ;
 - Copie de l'autorisation au titre de l'urbanisme pour la construction ou l'agrandissement
- x Une évaluation des incidences sur la faune et la flore, notamment au regard des espèces protégées
- x Une évaluation des incidences Natura 2000 pour les déplacements de hutte en site Natura 2000

NOTA : *Si vous n'êtes pas propriétaire de la hutte objet du déplacement, vous devez préalablement faire une demande de transfert de récépissé de déclaration de hutte.*